

## TRAVAUX SUR LA VOIE COMMUNALE « ROUTE DE THONON »

**Madame le Maire de la commune de Scientrier,**

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

**Vu** les articles L.131.2 et L.131.3 du Code des Communes,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise 2SIR SAS 18, rue René Cassin à GAILLARD, et, ce pour le compte d'Orange 30 bis, rue Ampère à GRENOBLE, concernant le changement d'un câble aérien entre deux poteaux.

### A R R E T E

#### **Article 1 : Délai d'exécution**

La circulation sur la Route de Thonon sera organisée en circulation alternée du 20 au 24 février 2023 pour 1 jour calendaire.

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et de la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise 2SIR SAS.

#### **Article 2 : Prescriptions techniques**

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui d'organiser la circulation alternée de type manuel sur un maximum de 100 mètres pour changer un câble aérien entre les poteaux 000061656 et 000061658.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise 2SIR SAS.

Fait à Scientrier, le 20 février 2023.

La Maire,  
Patricia DÉAGE

